



# **DELIBERATIONS**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **DU 26.09.2023**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 29.09.2023.

Document publié sur le site internet de la commune de Saint-Michel-le-Cloucq pour une durée minimale de 2 mois à compter du 29/09/2023.

*Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice administrative, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)*

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29.09.23

ID : 085-218502565-20230926-DEL23\_09\_26\_01-DE

SLOW



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,

M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAIGNET, Adjoint au Maire, M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, Mme Elisa FRAPPIER, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Pierrette RAGUIN a donné pouvoir à Mme Patricia NARDIN

Absent :

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Elisa FRAPPIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2023-09-26/01- ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 27 juin 2023 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail via la plateforme pléiade le 22 septembre 2023.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **ARRÊTE** le procès-verbal du conseil municipal du 27 juin 2023.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Elisa FRAPPIER



Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis GUILLON



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Etaients présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAIGNET, Adjointes au Maire,  
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, Mme Elisa FRAPPIER, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Pierrette RAGUIN a donné pouvoir à Mme Patricia NARDIN

Absent :

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Elisa FRAPPIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

**2023-09-26/02 - DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

Monsieur le Maire expose :

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises par application des délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2020 :

DROIT DE PREEMPTION :

N°arrêté	Adresse	Références cadastrales	Contenance totale
Urba 2023-0037	57 route de Mérité	ZI 70 et 71	1.700 m <sup>2</sup> et 1.000m <sup>2</sup>
Urba 2023-0038	Chemin de la Salle verte	AE 114, 393 et 395	242 m <sup>2</sup> , 1.293 m <sup>2</sup> , et 370 m <sup>2</sup>

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29.09.2023

ID : 085-218502565-20230926-DEL23\_09\_26\_02-DE

SLOW

## SIGNATURE DE DEVIS

### Fonctionnement

Fournisseur	Objet	Montant en € TTC
Vendée services émulsion	Point à temps automatique avec chauffeur	6.678,00
Carré	Remplacement 2 douches vestiaires football	746,26
SAS ATF	Porte et volet four à pain	42,90
PCV collectivités	Copeaux bois naturel	900,00
Dispano	Plaque plexi	225,35
PCV collectivités	Lot 2 cordes 2.20m et plaque conformité	408,00
Henri Julien	Réassort vaisselle restaurant scolaire	179,45
ORAPI	Produits entretien	323,76
Cermax	Réparation tracteur	460,09

### Investissement

UGAP	Armoire forte haute sécurité	1.502,40
SAS ATF	Panneau cache poubelle salle des platanes	1.302,00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE**

Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,

Elisa FRAPPIER



Pour extrait conforme  
Le Maire,

Francis GUILLON





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire,  
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, Mme Elisa FRAPPIER, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Pierrette RAGUIN a donné pouvoir à Mme Patricia NARDIN

Absent :

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Elisa FRAPPIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2023-09-26/03 - COMPOSITION ET DESIGNATION AUX COMMISSIONS COMMUNALES –  
MODIFICATION

Vu les délibérations relatives à la composition et désignation des commissions communales ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **MODIFIE** les compositions des commissions communales comme suit :

**Commission Animation et Communication :**

Pierrette RAGUIN	Cécile TOSOLINI	Jimmy ROGEON
Géraldine PRINTEMPS	Olivier BOUTEVIN	Michel BAZANTE
Elisa FRAPPIER	Marilène FOURNIER	

**Commission Affaires sociales :**

Francis GUILLON	Pierrette RAGUIN	Marilène FOURNIER
Florence RIVIERE	Patricia NARDIN	Michel BAZANTE
Laurent GRELLIER	Géraldine PRINTEMPS	

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29.09.2023

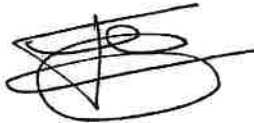
SLO

ID : 085-218502565-20230926-DEL23\_09\_26\_03-DE

Les compositions des commissions finances, affaires scolaires, voirie-bâtiments-développement, entretien général des infrastructures, urbanisme et CME demeurent inchangées.

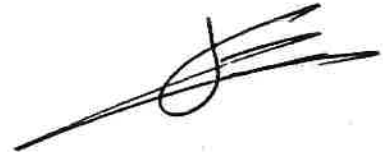
Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,

Elisa FRAPPIER



Pour extrait conforme  
Le Maire,

Francis GUILLON



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29.09.2023

ID : 085-218502565-20230926-DEL23\_09\_26\_04-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire,  
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, Mme Elisa FRAPPIER,  
M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Pierrette RAGUIN a donné pouvoir à Mme Patricia NARDIN

Absent :

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Elisa FRAPPIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2023-09-26/04 - COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE :  
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF - EXERCICE 2022

Monsieur Pascal GAINET expose :

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée - exercice 2022 ;

Vu l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** dudit rapport.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Elisa FRAPPIER



Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis GUILLON

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret n° 2017-1454 du 19 septembre 2017 relatif aux modalités de calcul des indicateurs de performance des services publics de l'assainissement.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [WWW.SERVICES.eaufrance.fr](http://WWW.SERVICES.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

# Communauté de Communes du Pays-de-Fontenay-Vendée

## Assainissement collectif

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

### Exercice 2022



## Table des matières

1	Caractérisation technique du service	4
1.1	Présentation du territoire desservi	4
1.2	Mode de gestion du service	4
1.3	Estimation de la population desservie (D201.0)	5
1.4	Nombre d'abonnés	5
1.5	Volumes facturés	6
1.6	Détail des imports et exports d'effluents	7
1.7	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D 202.0)	7
1.8	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
1.9	Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
1.10	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	35
1.10.1	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	35
1.10.2	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	38
2	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	41
2.1	Modalités de tarification	41
2.2	Facture d'assainissement type (D204.0)	42
2.3	Recettes	44
3	Indicateurs de performance	45
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	45
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	45
3.3	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	47
3.4	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	49
3.5	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	50
3.6	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	52
4	Financement des investissements	56
4.1	Montants financiers	56
4.2	Etat de la dette du service	56
4.3	Amortissements	56
4.4	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	56
4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	56
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	58
5.1	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	58
5.2	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	58
6	Tableau récapitulatif des indicateurs	59

3

## 1. Caractérisation technique du service

### 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  communal  intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif : CC Pays de Fontenay-Vendée
- Caractéristiques (commune, EPIC et type, etc.) : EPIC
- Compléments liés au service :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Élimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Et à la demande des propriétaires :

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Atchay-sur-Vendée, Bonnaeu, Doix les Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, L'Hermenault, L'Ouhrie, Le Langon, Les Vallures-sur-Vendée, Longèves, Marsais-Sainte-Radegonde, Mervent, Montreuil, Pissotte, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Michel-le-Cloucq, Saint-Vaïrien, Sérigné, Vouvant
- Existence d'une CCSPIL  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation :  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : 15/11/2021  Non

### 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation de Service Public.

Approbation en assemblée délibérante

4

### 1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert ~~23 020~~ **23 020** habitants au 31/12/2022.

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert ~~13 171~~ **13 171** abonnés au 31/12/2022.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

Communes	Abonnés 2022
Auzay	239
Chaux	135
Bourneau	265
Doix	337
Fontaines	264
Fontenay-le-Comte	7 354
Foussais-Payré	324
Le Langon	352
Le Poire sur Velluire	274
L'Hermenault	367
Longèves	394
L'Orbrie	352
Marsais-St-Radegonde	138
Mervent	242
Montreuil	110
Pissotte	357
Serrigné	357
St-Martin-des-Fontaines	71
St-Michel-le-Cloûéq	393
St-Valerien	208
Vouvaux	353
Velluire	285
<b>TOTAL</b>	<b>13 171</b>

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 13 199  
 La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 51,07 abonnés/km) au 31/12/2022.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,2 habitants/abonné au 31/12/2022.

### 1.5. Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>
Total des volumes facturés aux abonnés	1 077 936

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



### 1.6. Détail des imports et exports d'effluents

Non concerné

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID : 005-218502565-20230926-DEI.23\_09\_26\_04-DE



### 1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'activités autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2022 (4 au 31/12/2021).

### 1.8. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 41,8 km de réseau unitaire hors branchements,
- 204,5 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 246,3 km.

24 ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage
DO 1 : abattoir	Fontenay Le Comte	/
DO 2 : Amont STEP	Fontenay Le Comte	/
DO 5 : Amont Seillel	Fontenay Le Comte	/
DO 6 : Hoche	Fontenay Le Comte	/
DO 7 : Paradis	Fontenay Le Comte	/
DO 8 : Verdun	Fontenay Le Comte	/
DO 10 : Mirabeau	Fontenay Le Comte	/
DO 11 : Martyrs	Fontenay Le Comte	/
DO 12 : Châteaun	Fontenay Le Comte	/
DO 13 : Keschtrune	Fontenay Le Comte	/
Bassin tampon : Abattoir	Fontenay Le Comte	2500 m <sup>3</sup>
Bassin tampon : Verdun * 2	Fontenay Le Comte	2160 m <sup>3</sup>
TP 17 : PR Halage	Fontenay Le Comte	/
TP 15 : PR Boisse 2	Fontenay Le Comte	/
TP 14 : PR Charraus	Fontenay Le Comte	/
TP 16 : PR Genève	Fontenay Le Comte	/
TP 18 : PR La Folle	Fontenay Le Comte	/
TP 19 : PR Puy Bernier	Fontenay Le Comte	/
TP : la Protetie	Saint Michel Le Cloucq	/
TP : Rue des Champs Boyer - EP dans EU	Pissotte	/
TP : Rue de l'Orbrie - EP dans EU	Pissotte	/
TP : PR Pont de la Vallée	Mervent	/
TP : PR rue du Lavoir	Serignat	/
TP : PR Ribolles	Vouvant	/



### 1.9. Ouvrages de dépollution des eaux usées

Le service gère 26 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station de dépollution de St Michel Le Cloucq - Le Calvaire

Code Sandre de la station : 048325650001

Caractéristiques générales	
Filtre de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service	01/12/1993
Commune d'implantation	Saint-Michel-Le-Cloucq (85256)
Lieu-dit	Chemin de Chaponneau
Capacité nominale STEU en EH (1)	500
Nombre d'abonnés raccordés	393 (pour la STEP du calvaire et de la Melleraie)
Nombre d'habitants raccordés	983 (pour la commune de St Michel Le Cloucq)
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	120

#### Prescriptions de rejet

Soumise à  Autorisation en date de  Déclaration en date du 08/01/1985

Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol		Becaulteu - nappes		Rendement (%)
		Nom du milieu récepteur	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	et / ou	
Polluant autorisé						
DBO <sub>5</sub>	30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
DCO	90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
MES	20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
NCL			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
NTK	40		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
pH			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			
Pi			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou			

Charges rejetées par l'ouvrage

Date du bilan	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	Rend %	DCO Conc mg/l	Rend %	MES Conc mg/l	Rend %	NCL Conc mg/l	Rend %	Pi Conc mg/l	Rend %
18/01/2022	Oui	5.22	98.4	29	95.4	7	97.8	14.7	79.7	1.91	73.8

(1) EH ou Equivalents-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière de traitement, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique en tonnes de Matière Sèche (MS)

STEU N°2 : Station d'épuration de Doix - Route de  
 Code Sandre de la station : 048508050001

Caractéristiques générales		Laguimage naturel				
Filière de traitement (cf annexe)		Laguimage naturel				
Date de mise en service	01/04/1999					
Commune d'implantation	Doix les Fontaines (85080)					
Lieu-dit	Route de Maille					
Capacité nominale STEU en EH (1)	520					
Nombre d'abonnés raccordés	337					
Nombre d'habitants raccordés	843					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	63					
Prescriptions de rejet						
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 06/01/2000				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface canal de la baraque				
Nom du milieu récepteur		et / ou				
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	Rendement (%) 60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	60			
MES	150	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	50			
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
Charges rejetées par l'ouvrage						
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				Pt
04/05/2022	oui	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l
		Rend %	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %
		14.06	176	100	72.2	71
		96	76.1	72.2	22.89	71
						11.75
						-37.4

STEU N°3 : Station d'épuration de St Valérien -  
 Code Sandre de la station : 048527450001

Caractéristiques générales		Laguimage naturel				
Filière de traitement (cf annexe)		Laguimage naturel				
Date de mise en service	01/05/2009					
Commune d'implantation	Saint-Valérien (85274)					
Lieu-dit	Route de Ligné					
Capacité nominale STEU en EH (1)	500					
Nombre d'abonnés raccordés	208					
Nombre d'habitants raccordés	536					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	75					
Prescriptions de rejet						
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 24/07/2007				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface Fossé puis la Smaigne				
Nom du milieu récepteur		et / ou				
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	Rendement (%) 60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	60			
MES	150	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	50			
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
Charges rejetées par l'ouvrage						
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				Pt
15/11/2022	oui	DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	Pt
		Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l	Conc mg/l
		Rend %	Rend %	Rend %	Rend %	Rend %
		99	180	72.7	64.4	76.1
		2.75	180	72.7	64.4	9.55
						11.2

STEU N°4 : Station d'épuration de St Michel Le Cloucq  
Code Sandre de la station : 0485256S0002

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID: 0485-218502565-20230928-01E121\_00\_28\_04-DE  
S1000

STEU N°5 : Station d'épuration de Fontenay Le Comte - La  
Code Sandre de la station : 0485092S0002

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID: 0485-218502565-20230928-01E121\_00\_28\_04-DE  
S1000

**Caractéristiques générales**

Filtre de traitement (cf annexe) Boue activée aération prolongée (très faible charge)  
Date de mise en service 01/02/2003  
Commune d'implantation Saint-Michel-Le-Cloucq (85256)  
Lieu-dit La Meillerie  
Capacité nominale STEU en BH (1) 600  
Nombre d'abonnés raccordés 393 (pour les 2 STEP)  
Nombre d'habitants raccordés 983 (pour la commune)  
Débit de référence journalier admissible en m<sup>3</sup>/j 90

**Prescriptions de rejet**

Soumise à  Autorisation en date du ...  
 Déclaration en date du 20/07/1999

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Eau douce de surface		Rendement (%)			
		et / ou					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		ruisseau de la fontaine	
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60			
DCO	125	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60			
MES	35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
NGI	15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
NTK		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
pH		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
NH <sub>4</sub>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				
Pi	2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGI		Pi	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/11/2022	OUI	6.02	96.5	20	94.8	4	98.3	11.56	83.9	8.5	4



STEU N°7 : Station d'épuration de St Martin des Fontaines  
 Code Sandre de la station : 048524550001

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
 Reçu en préfecture le 02/10/2023  
 Publié le  
 ID : 0485245502565-20231006-DEI-21\_04\_26\_04-01  
 SLO

**Caractéristiques générales**

Filicre de traitement (cf annexe) : Langage naturel  
 Date de mise en service : 01/09/2005  
 Commune d'implantation : Saint-Martin-des-Fontaines (85245)  
 Lieu-dit : Route de St Valerien  
 Capacité nominale STEU en EH (1) : 350  
 Nombre d'abonnés raccordés : 65  
 Nombre d'habitants raccordés : 178  
 Débit de référence journalier admissible en m<sup>3</sup>/j : 37

**Prescriptions de rejet**

Soumise à :  Autorisation en date du ...  
 Déclaration en date du 30/01/2004

Milieu récepteur du rejet : Eau douce de surface  
 Type de milieu récepteur : L.A LONGEVE  
 Nom du milieu récepteur : L.A LONGEVE

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Eau douce de surface		Rendement (%)
		et / ou	ou	
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
PI		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DBO <sub>5</sub> Rend %	DCO Conc mg/l	DCO Rend %	MES Conc mg/l	MES Rend %	NGL Conc mg/l	NGL Rend %	PI Conc mg/l	PI Rend %
15/11/2022	oui	310	82.3	140	70.5	54	50.9	26.51	-	5.65	53.1

STEU N°9 : Station d'épuration de Fousais Payré - Roy  
 Code Sandre de la station : 048509450001

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
 Reçu en préfecture le 02/10/2023  
 Publié le  
 ID : 0485245502565-20231006-DEI-21\_04\_26\_04-01  
 SLO

**Caractéristiques générales**

Filicre de traitement (cf annexe) : Boue activée aération prolongée (très faible charge)  
 Date de mise en service : 01/06/1981  
 Commune d'implantation : Fousais-Payré (85094)  
 Lieu-dit : Route de Payré  
 Capacité nominale STEU en EH (1) : 800  
 Nombre d'abonnés raccordés : 324 (pour les 2 STEP)  
 Nombre d'habitants raccordés : 848 (pour la commune)  
 Débit de référence journalier admissible en m<sup>3</sup>/j : 120

**Prescriptions de rejet**

Soumise à :  Autorisation en date du ...  
 Déclaration en date du 01/06/1981

Milieu récepteur du rejet : Eau douce de surface  
 Type de milieu récepteur : Ruisseau Villeneuve  
 Nom du milieu récepteur : Ruisseau Villeneuve

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Eau douce de surface		Rendement (%)
		et / ou	ou	
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	
PI		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ou	

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO <sub>5</sub> Conc mg/l	DBO <sub>5</sub> Rend %	DCO Conc mg/l	DCO Rend %	MES Conc mg/l	MES Rend %	NGL Conc mg/l	NGL Rend %	PI Conc mg/l	PI Rend %
27/06/2022	oui	24.65	92.3	75	88.3	30	89.3	14.31	82.2	4.45	57.6

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés											
Date de mise en service		01/10/2008											
Commune d'implantation		Foussais-Payré (85094)											
Lieu-dit		La Moulinotte											
Capacité nominale STEU en EH (t)		150											
Nombre d'abonnés raccordés		46											
Nombre d'habitants raccordés		70											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		23											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/10/2008											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface fossé puis rivière Vendée									
Nom du milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
Polluant autorisé													
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		50		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>									
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>									
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>									
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>									
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
19/04/2022		oui		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %	
				33 76 91.6		220 74.4		64 84.4		32 0.1		8 8 -4.8	

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel											
Date de mise en service		01/09/1998											
Commune d'implantation		Le Langon (85121)											
Lieu-dit		Pas des Prés											
Capacité nominale STEU en EH (t)		630											
Nombre d'abonnés raccordés		353											
Nombre d'habitants raccordés		885											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		94											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/09/1988											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface fossé puis marais									
Nom du milieu récepteur		Nom du milieu récepteur		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)					
Polluant autorisé													
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60					
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		60					
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		50		50					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>									
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>									
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>									
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>									
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>									
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
19/04/2022		oui		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %	
				33 76 91.6		220 74.4		64 84.4		32 0.1		8 8 -4.8	



STEU N°11 : Station d'épuration de Longèves - H  
Code Sander de la station : 0485126S0001

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID : 048521869292665-20230926-DE123\_00\_20\_04-DE  
5100

**Caractéristiques générales**

Filière de traitement (cf annexe) : Boue activée aération prolongée (très faible charge)

Date de mise en service : 01/03/2011

Commune d'implantation : Longèves (85126)

Lieu-dit : Bel Air

Capacité nominale STEU en EH (1) : 1500

Nombre d'abonnés raccordés : 394

Nombre d'habitants raccordés : 985

Débit de référence journalier admissible en m<sup>3</sup>/j : 225

**Prescriptions de rejet**

Soumise à :  Autorisation en date du ...  Déclaration en date du 08/09/2009

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Eau douce de surface		Rendement (%)
		La Longèves	et / ou	
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	90	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	30	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGI	20	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date de bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGI		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/04/2022	Oui	13.58	96.9	54	94.3	12	97.3	5.69	93	1.96	87.1		
20/09/2022	Oui	4.5	99.2	25	97.8	4.4	99.3	4.81	96.6	1.65	88.6		

STEU N°12 : Station d'épuration de Marsais St Raudegonde  
Code Sander de la station : 0485137S0001

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID : 048521869292665-20230926-DE123\_00\_20\_04-DE  
5100

**Caractéristiques générales**

Filière de traitement (cf annexe) : Layonage naturel

Date de mise en service : 01/03/2006

Commune d'implantation : Marsais-Sainte-Radégonde (85137)

Lieu-dit : Route de la forêt

Capacité nominale STEU en EH (1) : 290

Nombre d'abonnés raccordés : 138

Nombre d'habitants raccordés : 345

Débit de référence journalier admissible en m<sup>3</sup>/j : 44

**Prescriptions de rejet**

Soumise à :  Autorisation en date du ...  Déclaration en date du 26/09/2003

Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	Eau douce de surface		Rendement (%)
		Le rivacons	et / ou	
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	50
NGI		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

**Charges rejetées par l'ouvrage**

Date de bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO <sub>5</sub> fines		DCO filtrée		MES		NGI		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

STEU N°13 : Station d'épuration de Sérigné - Le C  
 Code Sandre de la station : 0485281S0002

Caractéristiques générales		Lagunage naturel				
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel				
Date de mise en service		01/08/2007				
Commune d'implantation		Sérigné (85281)				
Lieu-dit		Le Coudrais				
Capacité nominale STEU en EH (t)		1200				
Nombre d'abonnés raccordés		359				
Nombre d'habitants raccordés		893				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		180				
Prescriptions de rejet						
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 03/06/2006				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface				
Nom du milieu récepteur		Fossé puis ruisseau des Ilots puis Longèves				
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	Rendement (%) 60			
DCO	125	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	60			
MES	150	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	50			
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	60			
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
Charges rejetées par l'ouvrage						
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
07/02/2022	Oui	DBO <sub>5</sub> filtré	DCO filtré	MES	NGL	Pt
18/10/2022	Oui	Conc mg/l 9	Conc mg/l 40	Conc mg/l 16	Conc mg/l 14.75	Conc mg/l 3.62
Moyenne	oui	Rend % 92.1	Rend % 83.1	Rend % 84.75	Rend % 20.58	Rend % 75.1
		Conc mg/l 14	Conc mg/l 69.9	Conc mg/l 68	Conc mg/l 17.67	Conc mg/l 12.4
		Rend % 92.9	Rend % 71.6	Rend % 70.7	Rend % 70.7	Rend % 12.2
						Rend % 8.3
						Rend % 12.4

STEU N°14 : Station d'épuration de Montreuil - Les  
 Code Sandre de la station : 0485148S0001

Caractéristiques générales		Lagunage naturel				
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel				
Date de mise en service		01/09/2008				
Commune d'implantation		Montreuil (85148)				
Lieu-dit		Les A laises				
Capacité nominale STEU en EH (t)		450				
Nombre d'abonnés raccordés		110				
Nombre d'habitants raccordés		275				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		68				
Prescriptions de rejet						
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 12/05/2005				
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Sol				
Nom du milieu récepteur						
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	Rendement (%) 60			
DCO	200	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	60			
MES		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	50			
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				
Charges rejetées par l'ouvrage						
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté				
06/12/2022	oui	DBO <sub>5</sub> filtré	DCO filtré	MES	NGL	Pt
		Conc mg/l 36	Conc mg/l 75	Conc mg/l 40	Conc mg/l 91.3	Conc mg/l
		Rend % 92	Rend % 92.6	Rend % 91.3	Rend %	Rend %

STEU N°15 : Station d'épuration de Velluire - Route du G...  
Code Sandre de la station : 04852995S0001

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID: 0065-18002665-20230906-DE-23\_00\_20-04-DE  
S100

<b>Caractéristiques générales</b>		Filâtre de traitement (cf annexe)	Langage naturel			
Date de mise en service		01/12/1995				
Commune d'implantation		Les Velluire-sur-Vendée (85177)				
Lieu-dit		Route du Gué de Velluire				
Capacité nominale STEU en EH (m <sup>3</sup> )		417				
Nombre d'abonnés raccordés		285				
Nombre d'habitants raccordés		715				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		62				
<b>Prescriptions de rejet</b>						
Sourmise à						
<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 01/12/1995						
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	LA VENDEE			
DBO <sub>5</sub>		35	<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou	Rendement (%) 60		
DCO		200	<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou	60		
MES		120	<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
NGL			<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
NTK			<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
pH			<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
P <sub>T</sub>			<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>						
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub> Conc mg/l Rend %	DCO Conc mg/l Rend %	MES Conc mg/l Rend %	NGL Conc mg/l Rend %	P <sub>T</sub> Conc mg/l Rend %
18/10/2022	oui	34 94	100 89.7	114 77	37.5	9.75 7.1

STEU N°16 : Station d'épuration de Fontaines - ...  
Code Sandre de la station : 0485091S0001

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID: 0065-21802366-20230926-DE-23\_00\_20-04-DE  
S100

<b>Caractéristiques générales</b>		Filâtre de traitement (cf annexe)	Boite activée aération prolongée (très faible charge)			
Date de mise en service		01/12/1988				
Commune d'implantation		Doix les Fontaines (85080)				
Lieu-dit		Stade				
Capacité nominale STEU en EH (m <sup>3</sup> )		662				
Nombre d'abonnés raccordés		264				
Nombre d'habitants raccordés		655				
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		120				
<b>Prescriptions de rejet</b>						
Sourmise à						
<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 29/12/1986						
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur	Eau douce de surface			
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	canal de la bande des marais			
DBO <sub>5</sub>		30	<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou	Rendement (%) 60		
DCO		90	<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
MES		30	<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
NGL			<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
NTK			<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
pH			<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
P <sub>T</sub>			<input type="checkbox"/> et / ou <input type="checkbox"/> ou			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>						
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté						
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub> Conc mg/l Rend %	DCO Conc mg/l Rend %	MES Conc mg/l Rend %	NGL Conc mg/l Rend %	P <sub>T</sub> Conc mg/l Rend %
06/07/2022	oui	4.96 98.8	30 96.5	4 98.4	8.07	9.1 4.65 52.1

STEU N°17 : Station d'épuration du Poiné sur Veuiluire -  
Code Sandre de la station : 048517750001

Caractéristiques générales																			
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel																	
Date de mise en service		01/12/2003																	
Commune d'implantation		Les Veuilures-sur-Vendée (85177)																	
Lieu-dit		La Chatelaine																	
Capacité nominale STEU en EH (1)		890																	
Nombre d'abonnés raccordés		274																	
Nombre d'habitants raccordés		685																	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		133																	
Prescriptions de rejet																			
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 29/02/2000																	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface				Eau douce de surface				Rendement (%)								
			fosse d'association foncière		LA LUTINIERE		fosse d'association foncière		LA LUTINIERE										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		et / ou		et / ou		et / ou		Rendement (%)								
DBO <sub>5</sub>		25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60								
DCO		125	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60								
MES		150	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	50								
NGL			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
NTK			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
pH			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Pt			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Charges rejetées par l'ouvrage																			
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										Pt							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	NTK	pH	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	Pt	DBO <sub>5</sub>	DCO		MES	NGL	NTK	pH			
21/03/2022	oui	18.13	58	92.2	7.6	96.7	21.12	72.3	5.4	34.9	3.47	98.9	22	96.4	99.1	2	98.2	5.18	45.2

STEU N°18 : Station d'épuration d'Auzay- Route d'...  
Code Sandre de la station : 048500950002


Caractéristiques générales																			
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plantés de roseaux																	
Date de mise en service		20/11/2020																	
Commune d'implantation		Auzay-sur-Vendée (85009)																	
Lieu-dit		Route de Chaix																	
Capacité nominale STEU en EH (1)		800																	
Nombre d'abonnés raccordés		239																	
Nombre d'habitants raccordés		597																	
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		120																	
Prescriptions de rejet																			
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 13/05/2019																	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Nom du milieu récepteur	Eau douce de surface				Eau douce de surface				Rendement (%)								
			fosse d'association foncière		LA LUTINIERE		fosse d'association foncière		LA LUTINIERE										
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		et / ou		et / ou		et / ou		Rendement (%)								
DBO <sub>5</sub>		25	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60								
DCO		90	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	60								
MES		35	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	50								
NGL			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
NTK			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
pH			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Pt			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									
Charges rejetées par l'ouvrage																			
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										Pt							
		DBO <sub>5</sub>	DCO	MES	NGL	NTK	pH	NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	Pt	DBO <sub>5</sub>	DCO		MES	NGL	NTK	pH			
27/09/2022	oui	3.47	98.9	22	96.4	99.1	2	98.2	5.18	45.2	3.47	98.9	22	96.4	99.1	2	98.2	5.18	45.2

STEU N°19 : Station d'épuration de Mervent : Les Bôl  
Code Sander de la station : 048514350003

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le 

<b>Caractéristiques générales</b>												
Filtre de traitement (cf annexe)			Filtres à Sables									
Date de mise en service			01/12/2001									
Commune d'implantation			Mervent (85143)									
Lieu-dit			Loisissement les Bourronnières									
Capacité nominale STEU en EH (t)			83									
Nombre d'abonnés raccordés			242 (pour les 2 STEP)									
Nombre d'habitants raccordés			605 (commune entière)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			13									
<b>Prescriptions de rejet</b>												
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date de ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 15/12/2001									
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface			Ruisseau de la Cornetière			
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>			35			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			60			
DCO			200			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %	

STEU N°20 : Station d'épuration de Bourneau - Bôl  
Code Sander de la station : 048503350002

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le 

<b>Caractéristiques générales</b>												
Filtre de traitement (cf annexe)			Filtres à Sables									
Date de mise en service			01/05/2004									
Commune d'implantation			Bourneau (85033)									
Lieu-dit			Bourseguin									
Capacité nominale STEU en EH (t)			250									
Nombre d'abonnés raccordés			263 (pour les 2 STEP)									
Nombre d'habitants raccordés			663 (commune entière)									
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j			38									
<b>Prescriptions de rejet</b>												
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date de ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 27/03/2003									
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface			Ruisseau des flots			
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou			Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>			35			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			60			
DCO			200			<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>			50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>						
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>												
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté												
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)	DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NGL		Pt	
			Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %		Conc mg/l Rend %	

STEU N°21 : Station d'épuration de Mervent : Route de  
 Code Sandre de la station : 0485143S0002

Caractéristiques générales																					
Filière de traitement (cf annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)																			
Date de mise en service		01/01/1980																			
Commune d'implantation		Mervent (85143)																			
Lieu-dit		Le bourg																			
Capacité nominale STEU en EH (t)		500																			
Nombre d'abonnés raccordés		242 (pour les 2 STEP)																			
Nombre d'habitants raccordés		605 (commune entière)																			
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		75																			
Prescriptions de rejet																					
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 13/05/1980																			
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface				Rendement (%)													
		Nom du milieu récepteur		La Mère																	
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)		et / ou		Rendement (%)											
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60											
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60											
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		50		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>													
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>													
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>													
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>													
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>													
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>													
Charges rejetées par l'ouvrage																					
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt									
02/11/2022		oui		1.39		2.5		95.6		10		96.3		6.05		87.2		0.66		92.5	

STEU N°22 : Station d'épuration de Bourneau - Route de  
 Code Sandre de la station : 0485033S0001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf annexe)		Laguillage naturel											
Date de mise en service		01/01/1995											
Commune d'implantation		Bourneau (85033)											
Lieu-dit		Le bourg											
Capacité nominale STEU en EH (t)		430											
Nombre d'abonnés raccordés		263 (pour les 2 STEP)											
Nombre d'habitants raccordés		663 (commune entière)											
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		65											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 02/10/1992											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface				Rendement (%)					
		Nom du milieu récepteur		fosse puis ruisseau des Ilots									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)		et / ou		Rendement (%)			
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>		60			
MES		120		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub>		DCO		MES		NTK		Pt	
27/09/2022				37.16		87		120		42.9		9.4	

STEU N°23 : Station d'épuration de Chaix - Le D  
Code Sander de la station : 048304450001

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
SLO

Caractéristiques générales																							
Filtre de traitement (cf annexes)		Lavage naturel																					
Date de mise en service		01/07/1999																					
Commune d'implantation		Auchay-sur-Vendée (85009)																					
Lieu-dit		Le Dognon																					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		360																					
Nombre d'abonnés raccordés		135																					
Nombre d'habitants raccordés		338																					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		54																					
<b>Prescriptions de rejet</b>																							
Saisine à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 18/08/1999																					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface																			
Polluant autorisé		Nom du milieu récepteur		fosse rejoignant la Vendée																			
		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)																	
DBO <sub>5</sub>		35		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60																	
DCO		200		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60																	
MES				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50																	
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou																			
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou																			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou																			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou																			
P <sub>T</sub>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou																			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>																							
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté																							
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub> conc		DCO conc		MES conc		NTK conc		P <sub>T</sub> conc											
18/10/2023		oui		27 mg/l		93.9 %		190 mg/l		80 %		74 mg/l		83.9 %		16.5 mg/l		80.1 %		11.6 mg/l		-55.7 %	

STEU N°24 : Station d'épuration de l'Orbrie - Les F  
Code Sander de la station : 048516750001

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
SLO

Caractéristiques générales																							
Filtre de traitement (cf annexes)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)																					
Date de mise en service		01/07/1993																					
Commune d'implantation		L'Orbrie (85167)																					
Lieu-dit		Les fontnelles																					
Capacité nominale STEU en EH <sup>(1)</sup>		800																					
Nombre d'abonnés raccordés		352																					
Nombre d'habitants raccordés		880																					
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j		120																					
<b>Prescriptions de rejet</b>																							
Saisine à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 31/05/1989																					
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface																			
Polluant autorisé		Nom du milieu récepteur		LA VENDEE																			
		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou		Rendement (%)																	
DBO <sub>5</sub>		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60																	
DCO		90		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		60																	
MES		30		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou		50																	
NGL		20		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou																			
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou																			
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou																			
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou																			
P <sub>T</sub>				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou																			
<b>Charges rejetées par l'ouvrage</b>																							
Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté																							
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		DBO <sub>5</sub> conc		DCO conc		MES conc		NGL conc		P <sub>T</sub> conc											
04/10/2022		oui		4.8 mg/l		98.6 %		55 mg/l		92.1 %		1.3 mg/l		96.1 %		7.67 mg/l		91.3 %		7.55 mg/l		21.1 %	

STEU N°25 : Station de Pissotte - Route de l'Obrie  
Code Sandre de la station : 048517650001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres Plantés												
Date de mise en service	01/01/1984												
Commune d'implantation	Pissotte (85176)												
Lieu-dit	Route de l'Obrie												
Capacité nominale STEU en EH (t)	1100												
Nombre d'abonnés raccordés	357												
Nombre d'habitants raccordés	835												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	165												
Prescriptions de rejet													
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 21/11/2010												
Milieu récepteur du rejet	Eau douce de surface												
	LA VENDRE												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)										
DBO <sub>5</sub>	25	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	70										
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	75										
MES	30	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	90										
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>											
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>											
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>											
PI	15	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>											
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
22/02/2022	Oui	DBO <sub>5</sub>	Conc mg/l	Rend %	MES	Conc mg/l	Rend %	NGL	Conc mg/l	Rend %	PI	Conc mg/l	Rend %
05/09/2022	Oui	4.05	98.7	11	98.4	2	99.5	21.02	75.1	4.45	45.1	6.93	98.3
		6.93	98.3	28	97.3	2	99.7	5.72	96	5.2	69.5		

STEU N°26 : Station d'épuration de l'Hermenault - Cj  
Code Sandre de la station : 048511050002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel												
Date de mise en service	01/08/2012												
Commune d'implantation	L'Herminault (85110)												
Lieu-dit	Champineau												
Capacité nominale STEU en EH (t)	1400												
Nombre d'abonnés raccordés	364												
Nombre d'habitants raccordés	923												
Débit de référence journalier admissible en m <sup>3</sup> /j	210												
Prescriptions de rejet													
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du 05/07/2011												
Milieu récepteur du rejet	Eau douce de surface												
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)										
DBO <sub>5</sub>	35	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	60										
DCO	150	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	60										
MES	150	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>	60										
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>											
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>											
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>											
NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>											
PI		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou <input type="checkbox"/>											
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
07/02/2022	Oui	DBO <sub>5</sub>	Conc mg/l	Rend %	MES	Conc mg/l	Rend %	NGL	Conc mg/l	Rend %	PI	Conc mg/l	Rend %
11/07/2022	Oui	30	90.1	102	85	9.6	97.1	15.42	79.1	8.45	-33.1	25.1	94.1
		25.1	94.1	144	82.1	100	66.7	21.79	82.8	5.75	37.2		



**1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)**

**1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration**

Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre		Boues produites entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre	
Station d'épuration St Michel Le Cloucq - Le Calvaire (Code Sandre : 0485256S0001)	0	Station d'épuration de Fousais-Payré - Village de Payré sur Vendée (Code Sandre : 0485094S0002)	0
Station d'épuration de Doix - Route de Maillé (Code Sandre : 0485080S0001)	0	Station d'épuration du Lanson - Le Pas des prés (Code Sandre : 0485121S0001)	158 34
Station d'épuration de St Valérian - Le Bourg (Code Sandre : 0485274S0001)	0	Station d'épuration de Longèves - Bel Air (Code Sandre : 0485126S0001)	12 1
Station d'épuration de St Michel Le Cloucq - la Meilleraie (Code Sandre : 0485256S0002)	4,104	Station d'épuration de Marsais St Radégonde - Les Arrossins (Code Sandre : 0485137S0001)	0
Station d'épuration de Fontenay Le Comte - La Plaine des Sports (Code Sandre : 0485092S0002)	313,787	Station d'épuration de Sérigné - Le Coudrais (Code Sandre : 0485281S0002)	0
Station d'épuration de Youvaut - Pres du barrage (Code Sandre : 0485305S0001)	12 84	Station d'épuration de Montreuil - Les Alaises (Code Sandre : 0485148S0001)	0
Station d'épuration de St Martin des Fontaines - La Funclerie (Code Sandre : 0485245S0001)	0	Station d'épuration de Veilluire - Route du Gué de Veilluire (Code Sandre : 0485299S0001)	0
Station d'épuration de Fousais-Payré - Route de Payré (Code Sandre : 0485094S0001)	6,332	Station d'épuration de Fontaines - Stade (Code Sandre : 0485091S0001)	3,08
Station d'épuration de Fousais-Payré - Village de Payré sur Vendée (Code Sandre : 0485094S0002)	0	Station d'épuration du Poiré sur Veilluire - La Châtelaine (Code Sandre : 0485177S0001)	0
Station d'épuration du Lanson - Le Pas des prés (Code Sandre : 0485121S0001)	158 34	Station d'épuration d'Auzay - Route de Fontenay (Code Sandre : 0485009S0001)	323 314 (courage ancienne STEP)
Station d'épuration de Longèves - Bel Air (Code Sandre : 0485126S0001)	12 1	Station d'épuration de Mervent - Les Bourmontières (Code Sandre : 0485143S0003)	0
Station d'épuration de Marsais St Radégonde - Les Arrossins (Code Sandre : 0485137S0001)	0	Station d'épuration de Bourneau - Bourseguin (Code Sandre : 0485033S0002)	0
Station d'épuration de Sérigné - Le Coudrais (Code Sandre : 0485281S0002)	0	Station d'épuration de Mervent - Route des Quillères (Code Sandre : 0485143S0002)	2,317
Station d'épuration de Montreuil - Les Alaises (Code Sandre : 0485148S0001)	0	Station d'épuration de Bourneau - Route de Fourchaud (Code Sandre : 0485033S0001)	0
Station d'épuration de Veilluire - Route du Gué de Veilluire (Code Sandre : 0485299S0001)	0		
Station d'épuration de Fontaines - Stade (Code Sandre : 0485091S0001)	3,08		
Station d'épuration du Poiré sur Veilluire - La Châtelaine (Code Sandre : 0485177S0001)	0		
Station d'épuration d'Auzay - Route de Fontenay (Code Sandre : 0485009S0001)	323 314 (courage ancienne STEP)		
Station d'épuration de Mervent - Les Bourmontières (Code Sandre : 0485143S0003)	0		
Station d'épuration de Bourneau - Bourseguin (Code Sandre : 0485033S0002)	0		
Station d'épuration de Mervent - Route des Quillères (Code Sandre : 0485143S0002)	2,317		
Station d'épuration de Bourneau - Route de Fourchaud (Code Sandre : 0485033S0001)	0		

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
 Reçu en préfecture le 02/10/2023  
 Publié le  
 ID : 0485210502585-20230926-DIEL23\_09\_26\_04-DE



Station d'épuration de Chaix - Le Dognon (Code Sandre : 048504450001)	
Station d'épuration de l'Orbrie - Les Fontenelles (Code Sandre : 0485167S0001)	4,003
Station d'épuration de Pissotte - Route de l'Orbrie (Code Sandre : 0485176S0001)	0
Station d'épuration de l'Hermenault - Champineau (Code Sandre : 0485110S0002)	0
<b>Total des boues produites</b>	<b>4 003</b>



1.10.2.

Quantités de boues évacuées des ouvrages d'art

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
 Reçu en préfecture le 02/10/2023  
 Publié le  
 ID : 0485210502585-20230926-DIEL23\_09\_26\_04-DE



<b>Boues évacuées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre</b>		<b>Kiver</b>
Station d'épuration St Michel Le Cloucq - Le Calvaire (Code Sandre : 0485256S0001)	0	
Station d'épuration de Doix - Route de Maille (Code Sandre : 0485080S0001)	0	
Station d'épuration de St Valerien - Le Bourg (Code Sandre : 0485274S0001)	0	
Station d'épuration de St Michel Le Cloucq - la Mellerie (Code Sandre : 0485256S0002)	4 104	
Station d'épuration de Fontenay Le Comte - La Plaine des Sports (Code Sandre : 0485092S0002)	3 13 787	
Station d'épuration de Vouant - Près du barrage (Code Sandre : 0485305S0001)	12 84	
Station d'épuration de St Martin des Fontaines - La fumerie (Code Sandre : 0485245S0001)	0	
Station d'épuration de Foussais-Payré - Route de Payré (Code Sandre : 0485094S0001)	6 32	
Station d'épuration de Foussais-Payré - Village de Payré sur Vendée (Code Sandre : 0485094S0002)	0	
Station d'épuration du Langon - Le Pas des prés (Code Sandre : 0485121S0001)	158 34	
Station d'épuration de Longèves - Bel Air (Code Sandre : 0485126S0001)	12 1	
Station d'épuration de Marsais-St-Radegonde - Les Arrossins (Code Sandre : 0485137S0001)	0	
Station d'épuration de Sérigné - Le Coudrain (Code Sandre : 0485281S0002)	0	
Station d'épuration de Montreuil - Les Alaises (Code Sandre : 0485148S0001)	0	
Station d'épuration de Velluire - Route du Gué de Velluire (Code Sandre : 0485299S0001)	0	
Station d'épuration de Fontaines - Stade (Code Sandre : 0485091S0001)	3 08	
Station d'épuration du Port sur Velluire - La Châtelaine (Code Sandre : 0485177S0001)	0	
Station d'épuration d' Arzay - Route de Fontenay (Code Sandre : 0485009S0001)	323 314 (curage ancienne STEP)	
Station d'épuration de Mervent - Les Bourronnières (Code Sandre : 0485143S0003)	0	
Station d'épuration de Rournau - Bourseguin (Code Sandre : 0485033S0002)	0	
Station d'épuration de Mervent - Route des Ouilères (Code Sandre : 0485143S0002)	2 317	
Station d'épuration de Rournau - Route de Fourchaud (Code Sandre : 0485033S0001)	0	
Station d'épuration de Charx - Le Doignon (Code Sandre : 0485044S0001)	0	

Station d'épuration de l'Orbrie - Les Fontanelles (Code Sandre : 0485167S0001)	0
Station d'épuration de Pissotte - Route de l'Orbrie (Code Sandre : 0485176S0001)	0
Station d'épuration de l'Herminault - Champigneau (Code Sandre : 0485110S0002)	0
<b>Total des boues évacuées</b>	<b>840 205</b>

## 2. Tarification de l'assainissement et l'égout

### service

#### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais totaux d'accès au service (EPCI + DSP)	Moyenne de 26 96€HT (part fixe)	Moyenne de 28 36€HT (part fixe)
Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) <sup>(b)</sup>	Harmonisation tarifaire : Prix unique 1500€	Prix unique 1500€
Participation aux frais de branchement	500€ pour branchements ≤ 5ml et 75€HT/mètre linéaire supplémentaire	500€ pour branchements ≤ 5ml et 75€HT/mètre linéaire supplémentaire

<sup>(a)</sup> Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

Tarif	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
Abonnement <sup>(b)</sup>	7.82	7.87
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
Autre <sup>(a)</sup>	1.4236	1.3602
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
Taux de TVA <sup>(b)</sup>	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.16 €/m <sup>3</sup>	0.16 €/m <sup>3</sup>
VNF rejet :	€/m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>
Autre :	€/m <sup>3</sup>	€/m <sup>3</sup>

<sup>(a)</sup> Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m<sup>3</sup>.  
<sup>(b)</sup> L'assainissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

- Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2022 sont les suivantes :
- Délibération n° 5.2 en date du 06/12/2021 fixant les tarifs 2022 du service d'assainissement collectif et fixant la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif.
  - Délibération n° 16.3 en date du 02/03/2020 fixant la participation aux frais de branchement.

## 2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle (moyenne des 23 communes)	7.82	7.87	+0.128
Part proportionnelle (moyenne des 23 communes) 120m <sup>3</sup>	170.832	163.224	-4.456
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	178.652	171.094	-4.231
TTC	196.517	188.203	
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle (moyenne des 23 communes)	19.14	20.48	+7.02
Part proportionnelle (moyenne des 23 communes) 120m <sup>3</sup>	78.816	85.152	+8.04
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	97.956	105.632	+7.83
TTC	107.752	116.195	
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0.16	0.16	-
VNF Rejet :	-	-	-
Autre :	-	-	-
TVA	10%	10%	-
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	21.12	21.12	-
<b>Total TTC</b>	<b>325.389</b>	<b>325.518</b>	<b>+0.04</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2.7115</b>	<b>2.7126</b>	

**ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.**

Dans le cas d'un EPCL, le tarif TTC pour chaque commune est (part variable EPCL + DTSF + PART TICX + FIC + DSY)  
pour 120m<sup>3</sup> rapporté au m<sup>3</sup> :

Commune	Prix en TTC au 01/01/2022 en €/m <sup>3</sup>	Prix en TTC au 01/01/2023 en €/m <sup>3</sup>
Auzay	1.51	1.53
Bourneau	2.99	2.93
Chaix	1.92	1.99
Doix	1.93	2.01
Fontaines	2.40	2.42
Fontenay-le-Comte	1.78	1.88
Foussais-Payré	2.54	2.53
L'Hermenault	2.93	2.88
L'Orbrie	2.65	2.63
Le Langon	2.20	2.24
Longèves	2.06	2.12
Marsais-Sainte-Radegonde	3.34	3.24
Mervent	3.46	3.35
Montreuil	2.76	2.74
Moutzeuil Saint Martin	2.13	2.18
Prasote	2.61	2.60
Saint-Martin-des-Fontaines	1.68	1.78
Saint-Michel-le-Cloucq	2.50	2.50
Saint-Valerien	2.91	2.86
Sérogne	3.02	2.96
Veillure	2.97	2.91
Vouvanl	3.28	3.17

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle  
 semestrielle  
 trimestrielle  
 quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

*Sans objet*

43



### 2.3. Recettes (Hors Taxe)

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €
Redevance eaux usées usage domestique	1 333 251
<i>dont abonnements</i>	136 731
Redevance eaux usées usage non domestique	45 235,6
<i>dont abonnements</i>	52
Recette pour boues et effluents importés (MDV)	23 810
Régularisations (+/-)	
Total recettes de facturation	32 329
Recettes de raccordement (PPAC)	
Prime de l'Agence de l'Eau	
Contribution au titre des eaux pluviales	44 000
Recettes liées aux travaux	
Contribution exceptionnelle du budget général	
Autres recettes (préciser)	
Total autres recettes	
<b>Total des recettes EPCL</b>	<b>1 478 525,6</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 1 478 525 €.

44

### 3. Indicateurs de performance

#### 3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 95% des 13 179 abonnés potentiels.

#### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose d'un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution). La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		nombre de points	Valeur	points potentiels
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'auto-surveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5	
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)</b>				
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	95%	Oui		
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	Oui	0	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	6%	Oui		
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)</b>				
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altitude	0 à 15 points sous conditions <sup>(3)</sup>	Oui	15	
VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.258 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux <sup>(4)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10	
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>120</b>	<b>-</b>	<b>30</b>	

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimale de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimale de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Si la connaissance de l'altitude atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15.

(4) Non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 30 pour l'exercice 2021.



(présent collectant une charge > 2000 EH)

### 3.3. Conformité de la collecte des effluents (P20)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte ensemble de réseaux aboutissant à une même station – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID : 065-218502565-20230926-DEL23\_00\_26\_04DE  
S.I.O.S


	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/ jour pour l'exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station dépurateur St Michel Le Cloucq - Le Cloucq (Code Sandre : 0485256S0001)	13.42	100
Station d'épuration de Doix - Route de Maille (Code Sandre : 0485080S0001)	26,048	100
Station d'épuration de St Valerien - Le Bourg (Code Sandre : 0485274S0001)	12	100
Station d'épuration de St Michel Le Cloucq - la Mellerie (Code Sandre : 0485265S0002)	16,35	100
Station d'épuration de Fontenay Le Comte - La Plaine des Sports (Code Sandre : 0485092S0002)	898	100
Station d'épuration de Youvant - Pres du barrage (Code Sandre : 0485305S0001)	58,95	100
Station d'épuration de St Martin des Fontaines - La fontaine (Code Sandre : 0485245S0001)	10,65	100
Station d'épuration de Foussais Payré - Route de Payré (Code Sandre : 0485094S0001)	50,85	100
Station d'épuration de Foussais Payré - Village de Payré sur Vendée (Code Sandre : 0485094S0002)		100
Station d'épuration du Lampion - Le Pas des prés (Code Sandre : 0485121S0001)	53,10	100
Station d'épuration de Longèves - Bel Air (Code Sandre : 0485126S0001)	59,10	100
Station d'épuration de Marsais St Radégonde - Les Atrossins (Code Sandre : 0485137S0001)	8	100
Station d'épuration de Sérigné - Le Coudrais (Code Sandre : 0485281S0002)	53,55	100
Station d'épuration de Montreuil - Les Alaises (Code Sandre : 0485148S0001)	25	100
Station d'épuration de Velluire - Route du Gué de Velluire (Code Sandre : 0485299S0001)	42,9	100
Station d'épuration de Fontaines - Stade (Code Sandre : 0485091S0001)	40,20	100
Station d'épuration du Poire sur Velluire - La Châtelaine (Code Sandre : 0485177S0001)	41,1	100
Station d'épuration d'Auzay - Route de Fontenay (Code Sandre : 0485099S0001)	13,67	100
Station d'épuration de Mervent - Les Bourronnières (Code Sandre : 0485143S0003)	-	100
Station d'épuration de Bourneau - Bourseguin (Code Sandre : 0485033S0002)	14	100
Station d'épuration de Mervent - Route des Ouilères (Code Sandre : 0485143S0002)	16,9	100
Station d'épuration de Bourneau - Route de Fourchaud (Code Sandre : 0485033S0001)	12	100
Station d'épuration de Chaix - Le Dognon (Code Sandre : 0485044S0001)	12,76	100

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID : 065-218502565-20230926-DEL23\_00\_26\_04DE  
S.I.O.S

Station d'épuration de l'Orbie - Les Fontenelles (Code Sandre : 0485167S0001)		21,37	100
Station d'épuration de Pissotte - Route de l'Orbie (Code Sandre : 0485176S0001)		53,55	100
Station d'épuration de l'Hermenault - Champineau (Code Sandre : 0485110S0002)		55,95	100
Station d'épuration de Mouzeuil Saint Martin		18	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100.

### 3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

 (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau. Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Auzay	13,674	100
Bourneau Fourchaud	12	100
Bourneau Bourseguin	14	100
Chaix	12,76	100
Doix	26,048	100
Fontaines	17,69	100
Fontenay le Comte	898	100
Foussais Payré Bourg	25,76	100
Foussais Payré Village	-	100
Le Langon	30,7	100
Longèves	36,98	100
L'Hermenault	28,55	100
Marsais Ste Radegonde	8	100
Mervent Les Ouilères	16,9	100
Mervent Les Boutronnières	NR	100
Montreuil	25	100
Mouzeuil st Martin	18	100
Orbie	21,376	100

Station d'épuration de Pissotte		26,14	100
Poité sur Velluire		16,8	100
St Martin des Fontaines		7,7	100
St Michel le Cloucq Le Calvaire		13,416	100
St Michel le Cloucq La Meilleraie		16,35	100
St Valérien		12,65	100
Sérigné		22,77	100
Velluire		27,36	100
Vouvant		28	

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100.

### 3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

 (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution



	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2022	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Auzay	13,674	100
Bouneau	12	100
Bouneau	14	100
Chaix	12,76	100
Doix	26,048	100
Fontaines	17,69	100
Fontenay le Comte	898	100
Foussais Payré	25,76	100
Foussais Payré	-	100
Le Langon	30,7	100
Longèves	36,98	100
L'Hermenault	28,55	100
Marais Ste Radegonde	8	100
Mervent	16,9	100
Mervent	NR	100
Montreuil	25	100
Mourzeuil st Martin	18	100
Orbrie	21,376	100
Pissotte	26,14	100
Poné sur Velluire	16,8	100
St Martin des Fontaines	7,7	100
St Michel le Cloucq	13,416	100
St Michel le Cloucq	16,35	100
St Valerien	12,65	100
Sérigné	22,77	100
Velluire	27,36	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100.

### 3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

- Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.
  - la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

#### Station d'épuration à St Michel Le Cloucq - Le Calvaire :

Filières mises en oeuvre		MMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	0
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre <sup>(2)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0

<sup>(1)</sup> L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

#### Station d'épuration à St Michel Le Cloucq - la Mellerate :

Filières mises en oeuvre		MMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre <sup>(2)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4.104

SLOK

**Station d'épuration à Fontenay Le Comte - La Plaine des Sports :**

Filières mises en oeuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		476.395

**Station d'épuration à Vouvant - Près du barrage :**

Filières mises en oeuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		12.84

**Station d'épuration à Foussais Payré - Route de Payré :**

Filières mises en oeuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

SLOK

**Station d'épuration à Longèves - Bel Air :**

Filières mises en oeuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		12.096

**Station d'épuration à Fontaines - Stade :**

Filières mises en oeuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	2.353
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

**Station d'épuration à Bourneau - Bourseguin :**

Filières mises en oeuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Filières mises en oeuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEP <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		2 317

**Station d'épuration à l'Orbrie - Les Fontenelles :**

Filières mises en oeuvre		IMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEP <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre :	<input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4 003

Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation =  $\frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

**4. Financement des investissements**

**4.1. Montants financiers**

	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	669 641
Montants des subventions en €	-
Montants des contributions du budget général en €	-

**4.2. Etat de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :		Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	en capital	5 593 661,84
	en intérêts	467 480,65
Montant remboursé durant l'exercice en €		118 460,41

**4.3. Amortissements**

Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 1 059 181,71 €.

**4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux**

Projet à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
Création d'une nouvelle STEP à Fousasie Peyré (bourg)	950 000
Etude de faisabilité pour la réalisation d'une nouvelle STEP à Mervent (piscinnette)	1 600 000

**4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par**

## ***l'assemblée délibérante au cours du dernier***



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation
Création d'une nouvelle STEP à Foussais Payré (bourg)	2026
Réalisation d'une nouvelle STEP Mervent	2028

## ***5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau***

### ***5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)***



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 111 demandes d'abandon de créance et en a accordé 25, 167,77 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0002 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2021.

### ***5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)***



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Néant	

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
 Reçu en préfecture le 02/10/2023  
 Publié le 10/08/2023  
 ID: 108-218502855-20230926-DEI21\_00\_26\_14-DE  


	Indicateurs descriptifs des services	Valeur 2022
D201 0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	34 020
D202 0	Nombre d'installations de deversement d'effluents et d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées	4
D203 0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [TMS]	840
D204 0	Prix TTC du service au m <sup>2</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	2,7115
	<b>Indicateurs de performance</b>	
P201 1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées) [points]	95,19%
P202 2B	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994	30
P203 3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994	100 %
P204 3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994	100 %
P205 3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207 0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29.09.2023

ID : 085-218502565-20230926-DEL\_23\_09\_26\_05-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire,  
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, Mme Elisa FRAPPIER,  
M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Pierrette RAGUIN a donné pouvoir à Mme Patricia NARDIN

Absent :

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Elisa FRAPPIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2023-09-26/05 - COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE :  
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE  
L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - EXERCICE 2022

Monsieur Pascal GAINET expose :

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif présenté par la Communauté de Communes Pays de Fontenay-Vendée - exercice 2022 ;

Vu l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** dudit rapport.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Elisa FRAPPIER



Pour extrait conforme

Le Maire,

Francis GUILLON



Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID : 085-218502565-20230926-DEL\_23\_09\_26\_05-DE

# Communauté de Communes du Pays- de-Fontenay-Vendée

assainissement non collectif

Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service public de  
l'assainissement non collectif

Exercice 2022

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le

SLO

ID : 085-218502566-20230926-DEL\_23\_09\_26\_05-DE

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement  
présenté conformément à l'article L.2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.  
**Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.**

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [WWW.SERVICES.eaufrance.fr](http://WWW.SERVICES.eaufrance.fr)

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



## Table des matières

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID : 065-218520255-20230926-DEL\_21\_09\_26\_05-DE  
S1000

1.	CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	2
1.1.	PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2.	MODE DE GESTION DU SERVICE.....	2
1.3.	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	2
1.4.	INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	2
2.	TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE.....	4
2.1.	MODALITÉS DE TARIFICATION.....	4
2.2.	RECETTES.....	5
3.	INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	1
3.1.	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3).....	6
4.	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	7
4.1.	MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX RÉALISÉS.....	7
4.2.	PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE.....	7

## 1. Caractérisation technique d

Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le  
ID : 065-218520255-20230926-DEL\_21\_09\_26\_05-DE  
S1000

### 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau  communal

intercommunal

- Nom de la collectivité : Communauté de Communes du Pays-de-Fontenay-Vendée
- Nom de l'entité de gestion : assainissement non collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté de communes
- > **Compétences liées au service**
  - Contrôle des installations
  - Traitement des matières de vidanges
  - Entretien des installations
  - Réhabilitation des installations
  - Réalisation des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Auchlay-sur-Vendée, Bournéau, Doix les Fontaines, Fontenay-le-Comte, Foussais-Payré, L'Hermeault, L'Orbire, Le Langon, Les Velluire-sur-Vendée, Longèves, Marsais-Sainte-Radégonde, Mervent, Montreuil, Mouzeuil-Saint-Martin, Pelosse, Pissotte, Pouillé, Saint-Cyr-des-Gâts, Saint-Laurent-de-la-Salle, Saint-Martin-de-Fragnéau, Saint-Martin-des-Fontaines, Saint-Michel-le-Cloucq, Saint-Valérien, Sérigné, Vouvant
- Existence d'une CCSPJ  Oui  Non
- Existence d'un zonage  Oui, date d'approbation : .....  Non
- > Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation : .....  Non

### 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Régie par Régie à autonomie financière

### 1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 12 209 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 36 263.

Commentaire concernant l'estimation de la population desservie : = Nombre d'habitants résidents sur le territoire (chiffres de l'INSEE) / 2 97

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapportée à la population totale du territoire couvert par le service) est de 33,67 % au 31/12/2022. (33,65 % au 31/12/2021).

### 1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule

en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.  
 Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau

		Exercice 2021	Exercice 2022
<b>A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
<b>B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service</b>			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de 80 (80 en 2021).

## 2. Tarification de l'assainissement service

### 2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarif	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Compétences obligatoires</b>		
Tarif du contrôle des installations neuves en € – contrôle de conception	60	60
Tarif du contrôle des installations neuves en € – contrôle de réalisation	100	100
Tarif du contrôle des installations existantes en € - diagnostic	115	115
Tarif du contrôle des installations existantes en € - contrôle de bon fonctionnement	120	120
Tarif du contrôle lors de cession immobilière en €	150	150
Tarif du contrôle lorsque l'usager n'a pas réalisé ses travaux dans l'année suivant l'achat du bien immobilier en € - contrôle réglementaire	240	Abrogé
Tarif du contrôle des installations de plus de 20 EH en € - contrôle administratif	240	Abrogé
<b>Compétences facultatives</b>		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes

- Délibération n°13.2 du 25 janvier 2021 exécutoire à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs applicables selon les différents contrôles,
- Délibération 8.4 du 15/11/2021 exécutoire à compter du 25/11/2021 approuvant la modification du règlement de service.

## 2.2. Recettes

Compte Administratif

	2021	2022	BP2023
Dépenses Fonctionnement	98 841	106 744	113 000
Recettes Fonctionnement	157 075	73 110	140 000
Dépenses Investissement	483.	-	-
Recette Investissement	918	562	-

Résultat Net

	Résultat reporté 2021	Résultat 2022
Section Fonctionnement	69 617,13	35 982,34
Section Investissement	24 337,47	24 899,92
TOTAL CUMULE	93 954,6	60 882,26

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

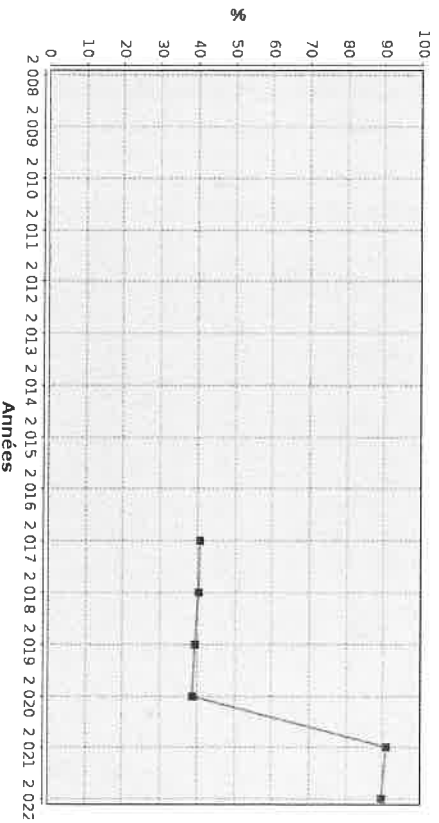
Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité comme et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31/12/N,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31/12/N.

**Attention :** cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} \times 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité depuis la création du service	2 434	2 495
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	5 830	5 812
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	2 852	2 712
Taux de conformité en %	90,7	89,6



P301.3 Conformité des dispositifs d'assainissement non collectif



## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2022 est de  €.

### 4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €



Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29.09.2023

ID : 085-218502565-20230926-DEL\_23\_09\_26\_06-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire,  
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, Mme Elisa FRAPPIER,  
M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Pierrette RAGUIN a donné pouvoir à Mme Patricia NARDIN

Absent :

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Elisa FRAPPIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....  
2023-09-26/06 - AVENANT N°2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE DE MAITRISE FONCIERE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDEE.

Par convention en date du 12 juillet 2017, la commune de Saint-Michel-le-Cloucq. a confié à l'EPF de la Vendée une mission d'acquisition foncière et de portage foncier du secteur de la Rue du Haut Village (La Meilleraie). L'intervention de l'EPF de la Vendée est parue opportune aux fins de produire du foncier pour la réalisation d'un projet de logements.

Considérant la nécessité de proroger la durée d'intervention de l'EPF, un avenant à la convention opérationnelle est proposé.

Monsieur le Maire présente l'avenant n°2 à la convention :

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29.09.2023

ID : 085-218502565-20230926-DEL\_23\_09\_26\_06-DE

SLOW

Article 1 – Modification d'un article

L'article 4 de la convention précisant la durée de la convention est modifié :

La durée de la convention est fixée à 8 ans à compter de la date de la signature.

L'engagement du projet pourra nécessiter la poursuite et l'intensification de l'action foncière opérationnelle et en conséquence la passation d'avenants à la présente convention dans les conditions définies à l'article 23.2.

Le Conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :

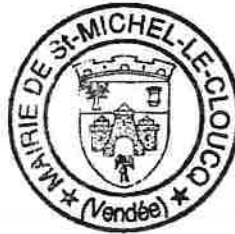
- **VALIDE** l'avenant n°2 à la convention opérationnelle de maîtrise foncière avec l'Etablissement Public Foncier en vue de réaliser un projet de logements ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer et signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,



Elisa FRAPPIER



Pour extrait conforme

Le Maire,



Francis GUILLON



Envoyé en préfecture le 02/10/2023  
Reçu en préfecture le 02/10/2023  
Publié le 29.09.2023  
ID : 085-218502565-20230926-DEL\_23\_09\_26\_06-DE



**AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE  
EN VUE DE REALISER UN PROJET D'HABITAT  
ENTRE L'EPF DE LA VENDEE ET LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ**

Entre

La commune de Saint-Michel-le-Cloucq, représentée par son Maire, Monsieur Francis GUILLON, dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du XXX,

Désignée ci-après « la commune »,

Et

D'une part,

L'Etablissement Public Foncier de la Vendée, établissement public à caractère industriel et commercial, sis 123, boulevard Louis Blanc à La Roche-sur-Yon, représenté par son Directeur Général, Monsieur Thomas WELSCH, nommé par arrêté ministériel du 6 avril 2022 et dûment habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil d'administration en date du XXX,

Désigné ci-après « EPF de la Vendée »,

D'autre part,



Conformément à l'article 23.2 de la convention signée entre les parties le 12 juillet 2017 afin de permettre à l'EPF de la Vendée de poursuivre les actions engagées sur le projet, il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 – Modification d'un article

L'article 4 - « Durée de la convention » est remplacé par l'article suivant :

La durée de la convention est fixée à **8 ans** à compter de la date de signature des présentes.

L'engagement du projet pourra nécessiter la poursuite et l'intensification de l'action foncière opérationnelle et en conséquence la passation d'avenants à la présente convention dans les conditions définies à l'article 23.2.

Fait à La Roche-sur-Yon,  
en un exemplaire numérique

L'Etablissement Public Foncier de la Vendée Le Directeur général,  Thomas WELSCH	La commune de Saint-Michel-le-Cloucq Le Maire,  Francis GUILLON
---	--



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAINET, Adjoint au Maire,  
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, Mme Elisa FRAPPIER,  
M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Pierrette RAGUIN a donné pouvoir à Mme Patricia NARDIN

Absent :

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Elisa FRAPPIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

2023-09-26/07 - CONVENTION VENDEE EAU – REMPLACEMENT D'UN POTEAU  
INCENDIE RUE MAISON BRÛLÉE

Monsieur Gagnet, Adjoint au Maire, rappelle que Vendée Eau réalise les travaux de protection incendie pour le compte de la collectivité s'agissant d'une intervention nécessitant un raccordement sur le réseau public d'eau potable.

Il a été signalé à la commune et au SDIS que le poteau incendie situé rue de la Maison Brûlée était hors service.

Par conséquent, Vendée Eau a établi un devis de remplacement place pour place du poteau incendie 256-0025 qui s'élève à 2.304 € TTC.

La prestation de Vendée Eau comprend la mesure du débit et de la pression des hydrants ainsi que la mise à jour dans DECI 85 pour le compte de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29 09 2023

ID : 085-218502565-20230926-DEL\_23\_09\_26\_07-DE

SLOW

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la participation de la commune s'élevant à 2.304 € TTC
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec Vendée Eau et tout document utile à l'application de cette décision.
  - **PRÉCISE** que les crédits sont ouverts sur le budget primitif 2023 du Budget général.
- 

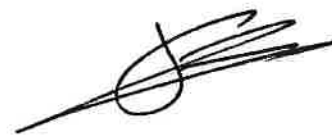
Pour extrait conforme  
Le secrétaire de séance,

Elisa FRAPPIER



Pour extrait conforme  
Le Maire,

Francis GUILLON



## CONVENTION n° PI 15.034.2022

(Renouvellement Place pour Place)

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

D'une part, Vendée Eau, représenté par Monsieur Michel BOSSARD, 1er vice-président de Vendée Eau en charge de la gestion des travaux, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n°2020VEE02CS05 du 24 septembre 2020, de l'arrêté de délégation de fonctions n°17-2020 du 25 septembre 2020 et de l'arrêté de délégation de signature n°25-2020 du 25 septembre 2020, nommé ci-après **Vendée Eau**,

Et d'autre part, **la Collectivité**, mairie de SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ, représentée par son maire, Monsieur Francis GUILLON, *lument habilité par délibération en date du 26-09-2023*

### AYANT ETE EXPOSE :

- que la **mairie de SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ** a demandé le remplacement place pour place du poteau incendie 256-0025 rue de la maison brûlée, dans le cadre des travaux de **Vendée Eau** sur le réseau d'eau potable – Programme , à SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ.
- qu'à cet effet, les deux parties ont décidé d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions du comité syndical de **Vendée Eau**, par délibérations n°2015VEE02CS12 et 2015VEE02CS13 du 25 juin 2015.
- qu'en conséquence, l'établissement d'une convention entre **Vendée Eau** et **la Collectivité** est nécessaire.

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> : Travaux de protection incendie

**Vendée Eau** réalise les travaux de protection incendie pour le compte de **la Collectivité**, s'agissant d'une intervention nécessitant un(des) raccordement(s) sur le réseau public d'eau potable.

Les travaux sont définis suivant le devis estimatif figurant à l'article 2 et le plan de projet en annexe.

La prestation de **Vendée Eau** comprend la mesure du débit et de la pression du(des) hydrant(s), ainsi que la mise à jour des données dans DECI 85, pour le compte de **la Collectivité**.

#### ARTICLE 2 : Montant des travaux

Le montant des travaux à la charge de **la Collectivité** s'élève à 2 304,00 € TTC suivant le devis estimatif forfaitaire ci-après :

No	DESIGNATION DES ARTICLES	UNITE	QUANTITE	PX UNIT	MONTANT
	<b>Chapitre 2 RENOUELEMENT PLACE POUR PLACE HORS TRAVAUX PROG</b>				
02.01	Forfait pour l'installation de chantier Un seul forfait par opération Forfait pour régularisation de la circulation alternée par feux tricolores	u	1,00	450,00	450,00
02.02	pour une durée de 1 à 5 jours	u	1,00	70,00	70,00
02.04	Renouvellement d'un poteau d'incendie place pour place Ø 100 mm à prises apparentes	u	1,00	1 400,00	1 400,00

Montant HT 1 920,00€  
TVA 20 % 384,00€

Montant TTC **2 304,00€**  
vendee-eau.fr

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID : 085-218502565-20230926-DEL\_23\_09\_26\_07-DE

SLO

### ARTICLE 3 : Réalisation des travaux

Lorsque les travaux de protection incendie sont réalisés dans le cadre de travaux de **Vendée Eau** sur le réseau d'eau potable, la présente convention impose que les interventions soient concomitantes, suivant le planning de l'opération de **Vendée Eau**.

Les travaux de protection incendie qui sont indépendants d'une opération de **Vendée Eau**, sont réalisés dans un délai de 3 mois à compter de la signature de la présente convention.

### ARTICLE 4 : Paiement des travaux

Aussitôt que les travaux de protection incendie sont réalisés et le(s) nouvel(aux) hydrant(s) mis en service, **Vendée Eau** adresse à **la Collectivité** « l'avis des sommes payer » pour règlement en une seule fois du montant total des travaux suivant l'article 2, à la Trésorerie Principale de la Roche sur Yon.

### ARTICLE 5 : Propriété des hydrants

Comme tous les poteaux d'incendie et bouches d'incendie sur son territoire, le(s) nouvel(aux) hydrant(s) réalisé(s) dans le cadre de la présente convention est (sont) la propriété de **la Collectivité**.

### ARTICLE 6 : Durée de la convention

La convention signée par les deux parties, prend effet à la date de sa notification par **Vendée Eau** à **la Collectivité**.

Elle prend fin lorsque **la Collectivité** a procédé au règlement du montant des travaux à la Trésorerie Principale de la Roche sur Yon.

### ARTICLE 7 : Modifications

Toute modification apportée à la présente convention fera l'objet d'un avenant.

### ARTICLE 8 : Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la convention sera soumis à la juridiction compétente : Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gioriette, 44000 NANTES.

### ARTICLE 9 : Annexe

Le plan du projet constitue l'annexe de la convention.

A Saint-Hilaire-le-Cloucq, le 29/09/23

La Collectivité,

Le maire de SAINT-MONTECHOUQU

A LA ROCHE SUR YON, le





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Étaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,  
M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAIGNET, Adjoint au Maire,  
M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, Mme Elisa FRAPPIER,  
M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Pierrette RAGUIN a donné pouvoir à Mme Patricia NARDIN

Absent :

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Elisa FRAPPIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

.....

### 2023-09-26/08 - CREATION D'UN EMPLOI DE GESTIONNAIRE DE TITRES SECURISES

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il convient donc de créer un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif (nature de l'emploi : agent gestionnaire des titres sécurisés), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant des grades ou du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29.09.2023

ID : 085-218502565-20230926-DEL\_23\_09\_26\_08-DE

SLO ✓

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **CRÉE** l'emploi de gestionnaire des titres sécurisés, emploi permanent à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade des adjoints administratifs territoriaux, filière administrative.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

  
Elisa FRAPPIER



Pour extrait conforme

Le Maire,

  
Francis GUILLON

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29.09.2023

ID : 085-218502565-20230926-DEL\_23\_09\_26\_09-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie salle du conseil, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2023

Etaient présents :

M. Francis GUILLON, Maire,

M. Jacques HILAIREAU, Mme Marilène FOURNIER, M. Pascal GAIGNET, Adjoint au Maire,

M. Michel BAZANTÉ, M. Olivier BOUTEVIN, Mme Laurence DILLON, Mme Elisa FRAPPIER, M.

Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Géraldine PRINTEMPS, Mme Florence RIVIERE (arrivée au cours du point n°2), Mme Cécile TOSOLINI, conseillers municipaux.

Pouvoir :

Mme Pierrette RAGUIN a donné pouvoir à Mme Patricia NARDIN

Absent :

M. Jimmy ROGEON

Secrétaire :

Mme Elisa FRAPPIER

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

2023-09-26/09 - ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS À L'HABITATION PRINCIPALE

Conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts (CGI), les communes peuvent, par délibération et sous certaines conditions, assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Toutefois, seuls les logements vacants situés sur le territoire des communes où la taxe sur les logements vacants (TLV) prévue à l'article 232 du CGI n'est pas applicable peuvent être assujettis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, ce qui est le cas de la commune de Saint-Michel-le-Cloucq.

La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale due au titre des logements vacants est établie au nom du propriétaire, de l'usufruitier, du preneur à bail à construction ou à réhabilitation ou de l'emphytéote qui dispose du local depuis le début de la période de vacance.



SLO ✓

Monsieur le Maire rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

La délibération doit être prise dans les conditions prévues au I de l'article 1639 A bis, c'est-à-dire avant le 1er octobre d'une année pour être applicable à compter de l'année suivante. Elle demeure valable tant qu'elle n'a pas été rapportée.

#### A) Les logements concernés

##### ➤ Nature des locaux

Sont concernés les seuls logements, c'est-à-dire les seuls locaux à usage d'habitation (appartements ou maisons).

##### ➤ Conditions d'assujettissement des locaux

###### ✓ Logements habitables.

Seuls les logements habitables, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) sont concernés par le dispositif.

###### ✓ Logements non meublés

Les logements vacants s'entendent des logements non meublés et par conséquent non assujettis à la taxe d'habitation en application du 1° du I de l'article 1407. Les logements meublés et notamment les résidences secondaires ne sont donc pas visés par le dispositif.

Sont exonérés les logements détenus par les organismes d'habitations à loyer modéré et les sociétés d'économie mixte, destinés à être attribués sous conditions de ressources.

#### B) Appréciation de la vacance

##### ➤ Appréciation, durée et décompte de la vacance

Est considéré comme vacant, un logement libre de toute occupation pendant plus de deux années consécutives. Ainsi, pour l'assujettissement à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale au titre de N, le logement doit avoir été vacant au cours des années N-2 et N-1 (« années de référence ») ainsi qu'au 1er janvier de l'année d'imposition.

Un logement occupé moins de 90 jours consécutifs ou 90 jours consécutifs au cours de chacune des deux années de référence est considéré comme vacant. En revanche, un logement occupé plus de 90 jours consécutifs au cours d'une des deux années de référence n'est pas considéré comme vacant.

Ainsi, indépendamment du fait que le logement soit resté vacant au 1er janvier de trois années consécutives (N-2 à N), la circonstance qu'il ait été occupé en N-2 ou N-1 pendant plus de 90 jours consécutifs suffit à l'exclure en N du champ d'application de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

La preuve de l'occupation peut être apportée par tous moyens, notamment la déclaration de revenus fonciers des produits de la location, la production des quittances d'eau, d'électricité, de téléphone...

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le 29/09/2023

ID : 085-218502565-20230926-DEL\_23\_09\_26\_09-DE

➤ La vacance ne doit pas être involontaire

La vacance s'apprécie dans les conditions prévues au VI de l'article 232. Ainsi, la taxe n'est pas due lorsque la vacance est imputable à une cause étrangère à la volonté du bailleur, cette cause :

- faisant obstacle à l'occupation durable du logement, à titre onéreux ou gratuit, dans des conditions normales d'habitation ;
- ou s'opposant à son occupation, à titre onéreux, dans des conditions normales de rémunération du bailleur.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux compétents en matière de fiscalité et de contrôle de légalité, ainsi qu'à SGC de Fontenay-le-Comte.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

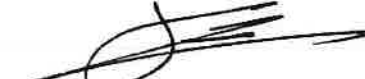


Elisa FRAPPIER



Pour extrait conforme

Le Maire,



Francis GUILLON

